

Mobilité des Ouvriers cuisiniers

03 Juillet 2013

Du nouveau pour 2013

O
U
V
R
I
E
R
S
C
U
I
S
I
N
I
E
R
S

Depuis 2010, les ouvriers cuisiniers de la police nationale sont bloqués sur leur poste d'affectation sans aucune perspective de mobilité, conséquence catastrophique de la décision du Ministère de l'Intérieur d'appliquer un moratoire suite au rapport de la Cour des Comptes.

Depuis 2012, l'administration recrute des adjoints techniques principaux de 2eme classe avec la spécialité cuisinier afin de remplacer à terme les ouvriers cuisiniers de la police nationale.

Le **SNAPATSI** est à regret de constater, mais sans surprise, l'immobilisme et le mépris du syndicat majoritairement élu pour ce corps aux élections professionnelles de 2010. Leur travail se résumant à défendre leurs propres intérêts et celui de leurs délégués !

Le **SNAPATSI** ne pouvait pas laisser l'administration transgresser la loi relative au droit à la mobilité et au parcours professionnel des fonctionnaires. Aussi, lors de toutes nos audiences jusqu'en déclaration préalable au Comité Technique de la Police Nationale du 6 mars dernier nous avons dénoncé cette situation inadmissible.

Le **SNAPATSI**, à l'annonce de 10 nouveaux recrutements d'adjoints techniques principaux de 2eme classe police nationale a demandé que les postes qui seraient offerts aux lauréats de ce recrutement soient ouverts à la mutation aux OC.

La réponse de l'administration ne s'est pas fait attendre puisque par le télégramme du 26/06/2013 le **SNAPATSI** obtient l'ouverture de 10 postes à la mobilité.

RAPPEL : Toutes les demandes de mutation sont à transmettre à l'administration sous couvert de la voie hiérarchique avant le 10 Juillet 2013. Ne traitez pas !!!

Notre travail, c'est vous défendre

**Pour toute informations complémentaire,
contactez Alliance SNAPATSI !**